



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 08/06/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230606-130342-DE-1-1

**Séance du mardi 6 juin 2023
D-2023/160**

Date de mise en ligne : 10/06/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 6 juin 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16H34 à 16H41

Présidence de Madame Claudine BICHET de 17H26 à 18H41

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 18h36 à 18h41, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 16h05, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H20, Monsieur Amine SMIHI présent jusqu'à 17H50, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 18h00, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 18H43

Excusés :

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

CAPC Musée d'art Contemporain. Week-end de célébration des 50 ans. Gratuité d'accès exceptionnelle. Autorisation

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2023, le CAPC – Musée d'art Contemporain célèbre ses 50 ans, 50 années dédiées à la création contemporaine.

Tout au long de l'année, le CAPC – Musée d'art Contemporain, reviendra sur son histoire pour mieux se plonger dans l'avenir. Au programme : des rendez-vous riches en événements, une publication et une exposition d'envergure dans sa nef.

Le week-end des 23 et 24 septembre 2023 sera un temps fort qui viendra marquer cette année anniversaire.

Ce week-end est pensé comme un moment d'effervescence artistique et culturelle. Jour et nuit, aux quatre coins de l'entrepôt Lainé, ateliers et événements pour les familles, rendez-vous EAC (Éducation Artistique et Culturelle), performances et installations in situ, conférences, moments festifs... témoigneront des audaces du temps présent, exploreront l'avenir tout en revisitant l'histoire du musée. Il s'agira d'un grand moment de célébration, conçu pour être à la fois rétrospectif, prospectif et festif.

Pour permettre un large accès à cette proposition culturelle, mais aussi souligner le caractère exceptionnel de cet événement, le CAPC de Bordeaux souhaite faire bénéficier à l'ensemble des publics de la gratuité d'entrée pendant toute la durée du week-end anniversaire soit du samedi 23 septembre 2023 11h au dimanche 24 septembre 2023 18h00.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser la gratuité de l'accès au CAPC les 23 et 24 septembre 2023

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 6 juin 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX